

MODE DE VIE

2025-2026



ÉCOLE LOUIS-HIPPOLYTE-LAFONTAINE

Le *Règlement sur les règles de conduite au primaire et au secondaire* (ci-après le «Règlement») prescrit **un contenu obligatoire** aux règles de conduites des établissements de niveau primaire et secondaire, communément appelées «**mode de vie**». Ces articles du Règlement **entreront en vigueur le 1er janvier 2026.**

Le *Règlement* prévoit que les règles de conduite doivent énoncer les principes suivants:

- 1** le droit des élèves et du personnel de l'école d'évoluer dans un milieu propice à l'apprentissage et à l'épanouissement et dans un environnement respectueux, bienveillant, accueillant, tolérant, sécuritaire, sain et inclusif, au sein duquel la collaboration, l'entraide et l'écoute sont des valeurs partagées;
- 2** le devoir des élèves de faire preuve de civisme en tout temps envers les autres élèves et le personnel de l'école, de respecter l'autorité et leur milieu d'apprentissage et de cultiver des comportements positifs qui favorisent leur engagement dans leur réussite scolaire.

En plus de prescrire que les élèves doivent adopter un comportement empreint de civisme, les règles ci-dessous doivent aussi figurer dans les règles de conduite :

1. Respecter l'autorité du personnel de l'école ainsi que les règles de fonctionnement de l'école, dont notamment celles de la classe;
2. Agir et de communiquer de manière respectueuse, courtoise et polie avec les autres élèves et le personnel de l'école, en tout temps et quel que soit le moyen utilisé;
3. Ne poser aucun acte d'intimidation ou de violence;
4. Vouvoyer le personnel de l'école;
5. Utiliser le titre de « madame » ou de « monsieur » pour s'adresser au personnel de l'école;
6. Respecter la réputation et la vie privée des autres élèves et du personnel de l'école, notamment en obtenant leur consentement et celui du titulaire de l'autorité parentale ou du tuteur de l'élève, le cas échéant, avant de capter leur image ou leur voix et en utilisant de façon appropriée les réseaux sociaux;
7. Être assidu et ponctuel en respectant notamment les horaires et les échéanciers applicables;
8. Prendre soin du matériel scolaire ainsi que des infrastructures et des équipements de l'école;
9. Respecter le code vestimentaire de l'école, le cas échéant.

Matrice comportementale - École Louis-Hippolyte-Lafontaine

Respect-Bienveillance-Engagement

Je respecte les adultes et les élèves de l'école dans mes gestes et dans mes paroles.

J'adopte une attitude positive.

Je me déplace calmement et en marchant dans l'école.

	Classe	Toilettes	Gymnase et vestiaires (Cours d'éducation physique)	Lieux de rassemblement	Bibliothèque
Respect	<ul style="list-style-type: none"> • Je lève la main pour avoir le droit de parole. • J'écoute la personne qui parle. 	<ul style="list-style-type: none"> • Je tire la chasse d'eau. • Je lave mes mains. • Je parle avec un ton de voix bas. • Je respecte l'intimité des autres et la mienne. 	<ul style="list-style-type: none"> • Je manipule le matériel du gymnase avec soin. 	<ul style="list-style-type: none"> • Je garde le silence pendant que quelqu'un parle à l'avant. • J'adopte le ton de voix demandé. 	<ul style="list-style-type: none"> • Je manipule les livres avec soin. • Je replace les livres et mon espace de lecture avant de quitter. • J'adopte le niveau de voix demandé.
Engagement	<ul style="list-style-type: none"> • J'ai le matériel nécessaire pour effectuer mon travail. • Je m'assois correctement pour être en mesure de travailler. • Je remets mes travaux et mes signatures à temps • Je pose des questions et je participe activement aux activités. • Je persévère face à une difficulté. • J'exécute les routines établies dans ma classe. 	<ul style="list-style-type: none"> • J'évite le gaspillage d'eau, le savon et de papier. • Je vais directement aux toilettes et je retourne avec mon groupe 	<ul style="list-style-type: none"> • Je participe activement et de façon sécuritaire pendant le cours. • Je porte des vêtements et souliers adéquats pour faire une activité sportive. • Je fournis des efforts dans les activités sportives. • Je me change rapidement et calmement. 	<ul style="list-style-type: none"> • Je m'assois correctement et rapidement à l'endroit désigné. • Je participe activement à la réussite de l'événement. 	<ul style="list-style-type: none"> • Je choisis un livre à ma pointure. • Je me concentre sur ma lecture silencieusement. • Je rapporte mes livres à temps. • J'utilise mon bâton signet correctement pour fouiller dans la bibliothèque. • Je suis un bon modèle de lecteur.
Bienveillance	<ul style="list-style-type: none"> • Je collabore avec mes coéquipiers. • J'accueille positivement les idées et les opinions des autres. • J'accepte la différence des autres. 		<ul style="list-style-type: none"> • J'encourage mes camarades. • Je fais preuve d'esprit sportif dans la défaite comme dans la victoire. 	<ul style="list-style-type: none"> • Je respecte l'espace de la ou les personnes assises à côté de moi. 	

	Période du dîner (local SDG, gymnase, bibliothèque, classe)	Service de garde (matin et soir)	Corridors et escaliers	Cour d'école	Autobus
Respect	<ul style="list-style-type: none"> • Je garde propre l'endroit où je mange et je m'assure de jeter mes déchets. • J'utilise seulement le matériel autorisé et j'en prend soin • Je mange seulement les aliments qui sont dans ma boîte à lunch. 	<ul style="list-style-type: none"> • J'utilise seulement le matériel autorisé et j'en prend soin. 	<ul style="list-style-type: none"> • Je me déplace en silence pendant les heures de classe. • Je circule, en marchant, à droite. • Je garde les lieux propres et bien rangés. 	<ul style="list-style-type: none"> • J'utilise le matériel et les modules de jeux de façon adéquate. • Je respecte les zones de jeux désignées et je reste dans la cour d'école. • Je demande à un adulte pour entrer à l'intérieur de l'école. • Je demande à un adulte pour aller chercher un objet qui se situe hors de la cour d'école. 	<ul style="list-style-type: none"> • Je salue le chauffeur à mon arrivée et à mon départ • Je m'adresse poliment au chauffeur d'autobus.
Engagement	<ul style="list-style-type: none"> • Je demande la permission à un éducateur pour quitter le local. • Je m'assure que ma présence est prise par un éducateur. • Je reste assis à ma place pendant le repas. • Je parle à voix basse et je reste calme pendant la période du repas. • J'exécute les routines établies au service de garde. 	<ul style="list-style-type: none"> • Je m'assure que ma présence est prise par un éducateur à mon arrivée et à mon départ de l'école. • Je demande la permission à un éducateur pour quitter le local du service de garde où je suis. 	<ul style="list-style-type: none"> • Je me rends à l'endroit où je dois aller sans perdre mon temps. • Je me déplace de façon calme et sécuritaire en tout temps. 	<ul style="list-style-type: none"> • Dans le coin Zen, j'agis calmement. • Au son de la première cloche, je cesse de jouer et je me dirige vers l'endroit où je dois prendre mon rang. • Je m'assure de ne jamais être derrière le cabanon. • Je joue de façon sécuritaire 	<ul style="list-style-type: none"> • Je m'assure de quitter l'autobus avec tout mon matériel. • Je m'assois correctement et je reste à ma place jusqu'à l'arrêt. • J'entre et je sors calmement lorsque c'est mon tour.
Bienveillance		<ul style="list-style-type: none"> • Je participe activement et positivement aux activités proposées. • J'adopte le ton de voix demandé en tout temps. • J'ai des jeux et des discussions appropriés. • J'inclus les autres dans mes jeux. 		<ul style="list-style-type: none"> • J'ai des jeux et des discussions appropriés. • Je trouve des solutions pacifiques à mes conflits. • J'inclus les autres dans mes jeux 	<ul style="list-style-type: none"> • Je parle calmement avec mes camarades. • Je respecte l'espace de mes pairs.

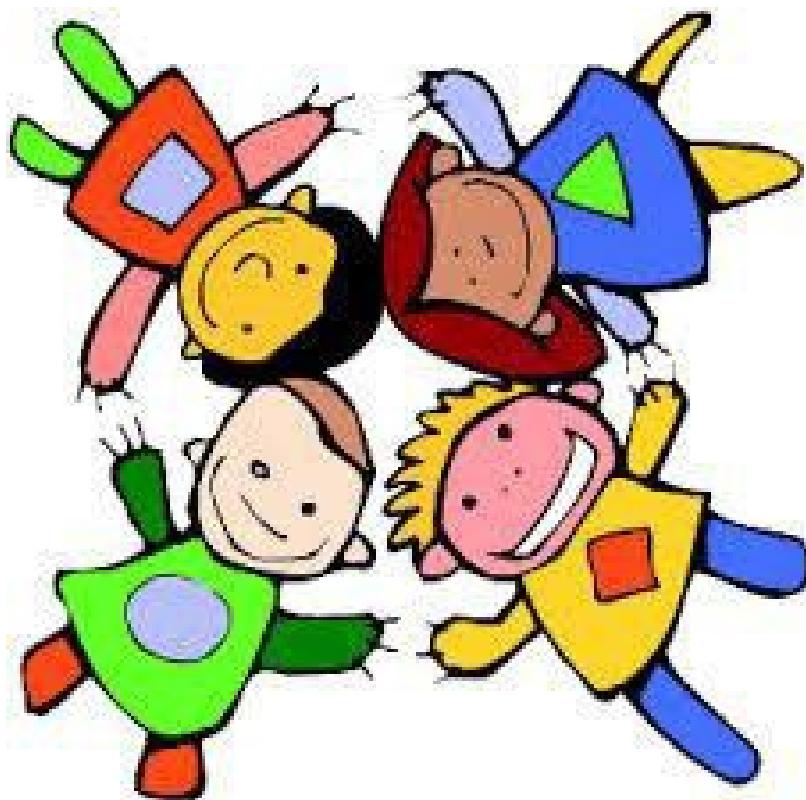
Respect	Bienveillance	Engagement
La base Vivre ensemble Non-négociable, obligatoire	Gentillesse, empathie envers soi et envers les autres Comportement encouragé	Rôle d'apprenant Rôle du citoyen (environnement, société)
Pas de violence verbale ou physique Politesse Propreté, respecter son environnement Lever sa main pour avoir le droit de parole	Serviable Gentillesse Être à l'écoute de l'autre Sourire, saluer quelqu'un Ouverture d'esprit Entraide Courtoisie Gratitude, reconnaissance	Faire ce qui est demandé Participation Persévérance Fait des efforts Donne son maximum Se questionne, démontre de l'intérêt Éviter le gaspillage, pollution Faire attention à l'environnement Avoir le matériel nécessaire

Classification des écarts de conduite			
Écarts de conduite mineurs qui affectent seulement l'élève ou qui compromettent l'apprentissage des autres ¹		Écarts de conduite intermédiaires ou mineurs répétitifs qui affectent l'élève et/ou le bon fonctionnement de la classe	Écarts de conduite majeurs qui compromettent la sécurité, l'apprentissage et le climat général de l'école
Gérés par le personnel enseignant et le service de garde		Gérés en collaboration par le personnel enseignant, le service de garde et/ou la TES, les professionnels et la direction	Gérés par la personne impliquée et la TES, les professionnels et la direction (APPEL OU COURRIEL AUX PARENTS OBLIGATOIRE)
N'a pas son matériel	Brise son matériel	Brise volontairement le matériel des autres ou de son environnement	Émet des commentaires racistes, sexistes ou autres
Ne suit pas les directives	Ignore la consigne de l'adulte	Manque de pudeur	Fait des crises de colère
N'arrête pas de jouer au moment demandé	Refuse de travailler	Influence et encourage négativement les autres	Fait toute action qui blesse physiquement (mord, pousse, agresse, coup de pied ou de poing, etc.)
Bavarde en classe ou pendant les explications	Crie, parle fort	Utilise un langage inapproprié	Crache en ciblant une personne
Joue de façon inappropriée avec des objets	Bouscule	Copie ou plagie	Menace les autres
Fait des bruits inappropriés, se déplace bruyamment ou à des moments inappropriés	Émet des commentaires inappropriés	Vole ou cache un objet dans le but de faire réagir	Est en possession d'un objet interdit ou menaçant
Ment	Utilise un appareil électronique de façon inadéquate	Argumente	Se sauve de l'école
Court dans un contexte inapproprié	Se tiraille	Exclut les autres	Fait des graffitis menaçants ou dénigrants
N'écoute pas la personne qui parle	Prend du temps avant de se mettre à la tâche	Imite une signature	Se bagarre
Ne s'assoit pas correctement	Ne lève pas la main ou ne respecte pas le droit de parole	Répond impoliment à l'adulte	Harcèle, insulte ou humilie
N'admet pas ses torts	Remet des devoirs ou des travaux incomplets ou bâclés	Participe à des jeux agressifs	Impolitesse grave envers l'adulte
Travaille de manière insuffisante	Ne fait pas les devoirs ou les travaux demandés	Fait des graffitis	Lance des objets dangereusement et volontairement
A un comportement dérangeant	Lance des objets sans intention de blesser	Apporte du matériel électronique à l'école (cellulaire, montre intelligente, etc.)	Intimidation ou cyberintimidation
Parle à des moments inappropriés	Émet des commentaires inutiles		Taxage

¹ Si le comportement persiste malgré des interventions mises en place (mineurs répétitifs), ils peuvent être traités comme des écarts de conduite intermédiaires.

Écarts de conduite mineurs qui affectent seulement l'élève ou qui compromettent l'apprentissage des autres ²	Écarts de conduite intermédiaires ou mineurs répétitifs qui affectent l'élève et/ou le bon fonctionnement de la classe	Écarts de conduite majeurs qui compromettent la sécurité, l'apprentissage et le climat général de l'école	
Interventions possibles			
Consignation dans SOI	Consignation dans SOI	Consignation dans SOI	
Utilisation de l'humour	Repères visuels (pictogramme)	Appel aux parents	
Rappels verbaux	Système de renforcement positif	Mise en place d'un protocole	
Ignorance intentionnelle	Référence à l'équipe multi	Rééducation des comportements attendus	
Valorisation de la notion du courage	Utilisation de la classe d'accueil	Référence à l'équipe des services complémentaires	
Valorisation de l'honnêteté	Communication avec les parents	Rencontre avec la direction	
Identification des élèves qui adoptent le bon comportement	Mise en place de sous-groupes comportementaux	Ressources externes	
Modélisation les comportements			
Rappel les attentes			
Offrir des choix			
Proximité physique			
Contact visuel			
Discussion à l'extérieur de la classe			
Faire diversion en demandant à l'élève de faire une autre tâche.			
Conséquences possibles logiques			
Geste de réparation	Geste de réparation	Geste de réparation	
Retour et excuses (verbales, dessinées ou écrites)	Retrait de priviléges	Classe d'accueil	
Rendre service	Fiche de réflexion	Travaux communautaires	
Pratique du comportement attendu	Contrat de comportement	Rencontre avec le policier communautaire	
Temps perdu/temps repris	Récréation supervisée « garde à vue »	Retrait du groupe	
Donner une responsabilité en lien avec le comportement à travailler	Travaux communautaires	Récréation plein conscience	
Retrait d'un objet et retour par la suite.	Feuille de route	Suspension interne/externe	
	Confiscation d'objet interdit par la direction		

Guide aux élèves et aux parents



Horaire des élèves

		Préscolaire	Primaire
Avant-midi	Surveillance sur la cour	8 h 15 à 8 h 25	
	Entrée des élèves	8 h 25	8 h 25
	Pause pour les élèves	-	10 h 30 à 10 h 50
	Sortie des élèves	11 h 32	11 h 50

Dîner

		Préscolaire	Primaire
Après-midi	Surveillance sur la cour	13 h 10 à 13 h 15	
	Entrée des élèves	13 h 15	13 h 15
	Pause pour les élèves	-	14h 20 à 14h 40
	Sortie des élèves	15 h	15 h 40

Pour la plus grande sécurité de vos enfants, nous demandons votre collaboration en envoyant vos enfants aux heures de surveillance indiquées ci-dessus.

Absences prévues d'un élève

- **Absences prévues**: lorsque vous prévoyez l'absence de votre enfant, il serait souhaitable d'en informer le secrétariat par courriel, par un appel ou par Mosaïk.
- **Absences non prévues**: il est très important que le parent téléphone à l'école, le matin, pour nous informer de l'absence de leur enfant au numéro (450) 655-5288 poste 1 en laissant un message ainsi que par courriel ou par Mosaïk. Lors de journées pédagogiques, veuillez informer le service de garde au poste 6.
- **Dans tous les autres cas**, l'école communiquera avec le parent de l'élève absent. Cette procédure nous assure en tout temps que l'élève est présent à l'école ou chez lui en toute sécurité.
- **Vacances-famille**: si des parents choisissent que leur enfant soit absent pour vivre des vacances en famille, l'école n'a pas à se donner des obligations face à leur choix. Les enseignants(es) n'ont pas à fournir du travail à l'enfant pour ses vacances et ils n'ont pas, non plus, au retour de l'enfant, à faire de récupération, reprise d'examens, etc.

Retard d'un élève

- **Retards prévus** : procédure identique à « Absences prévues ».
- **Retards occasionnels** : l'enfant se dirige vers le secrétariat pour informer la secrétaire de son retour.
- **Retards chroniques** : pour éviter les retards répétés de certains élèves, l'école communique par téléphone ou par courrier avec les parents afin que ces derniers prennent les moyens pour assurer la présence de leur enfant aux heures régulières de classe. Rappelons que la fréquentation scolaire est obligatoire selon la Loi de l'instruction publique.

Départs hâtifs de l'école

- Si votre enfant doit quitter plus tôt pour une raison ou une autre, veuillez toujours avertir le secrétariat par courriel, par un appel ou par Mosaïk. L'enfant demeurera à l'école jusqu'à votre arrivée.
- D'autre part, avant de retourner un enfant à la maison (à cause de maladie, accident, etc.), nous communiquerons toujours avec vous par téléphone afin de nous assurer de la présence d'une personne responsable pour le recevoir ou venir le chercher.

Présence des parents dans l'école

Pour des raisons de sécurité, nous vous demandons de respecter les règles ci-dessous :

- Tout visiteur devra se présenter dans le vestibule de l'entrée principale, pendant les heures de cours (8 h 15 à 15 h 40), et sonner sur le bouton qui se trouve à gauche des portes intérieures.

- Une caméra et un interphone sont installés afin que nous puissions identifier la personne. Si la secrétaire le demande, la personne devra s'identifier à l'interphone qui est situé à même la sonnette.
- Nous demandons aux parents bénévoles de se présenter au secrétariat pour annoncer leur présence.
- Les visiteurs (dont les parents) ne doivent pas circuler sans autorisation dans l'école. Les enfants doivent se diriger seuls vers la classe.
- Les parents qui viennent chercher leurs enfants le midi et le soir devront les attendre **dans la cour d'école**. Au son de la cloche, les enfants iront les rejoindre à l'extérieur.
- Pour ce qui est du **service de garde**, les portes seront débarrées dès 7 h le matin pour permettre aux parents d'aller reconduire leurs enfants. À partir de 8 h, les enfants doivent se diriger dans la cour d'école. Dès 15 h 40, les parents doivent se présenter à l'accueil (entrée de l'école) pour faire appeler leurs enfants.

Rencontre avec le personnel enseignant et la direction de l'école

Pour rencontrer toute personne travaillant dans l'école (direction, personnel enseignant, spécialistes, service de garde et autres...), nous vous invitons à prendre un rendez-vous par courriel afin d'éviter des attentes ou des déplacements inutiles.

Pour faciliter les communications entre les parents et l'école, le secrétariat est doté d'un répondeur téléphonique. Vous pourrez donc nous laisser un message en tout temps en dehors des heures d'ouverture. Numéro à composer : 450 655-5288 poste 1 secrétariat - poste 6 service de garde.

Courrier et informations

De façon générale, quand nous devons vous envoyer des documents, nous utiliserons le courriel.

Vous pouvez également naviguer sur notre site internet (<http://lhl.csp.qc.ca/>) ainsi que sur le site du Centre de services scolaire des Patriotes (<https://cssp.gouv.qc.ca/>). Vous aurez ainsi accès à différentes informations concernant l'école.

Chaque mois, vous recevrez par courriel le feuillet *Au fil des mois*. Il s'agit d'un outil de communication école-famille très important et nous vous invitons à le lire.

Situation d'urgence

En situation d'urgence, il est possible que l'école soit dans l'impossibilité de garder les élèves en raison d'un bris de chauffage, d'une panne d'électricité, etc. Au moment de la fermeture de l'école, nous retournons les élèves à la maison ou à l'endroit spécifié sur le formulaire complété en début d'année avec un message écrit vous expliquant la situation.

Nous vous demandons de bien indiquer à votre enfant (ainsi que sur le formulaire rempli en début d'année) où il doit se rendre si vous êtes à l'extérieur du foyer advenant une situation d'urgence à l'école.

Les élèves qui ne savent pas où se rendre sont gardés à l'école ou au service de garde. Nous communiquerons avec les parents afin qu'ils viennent chercher leurs enfants, le plus rapidement possible. Si nous devons évacuer l'école rapidement, nous avons une entente avec la Paroisse Saint- Sébastien qui accueillera les élèves et le personnel de l'école. L'église Saint-Sébastien se trouve tout juste à l'arrière de notre école.

Urgence - Intempéries

Les écoles du Centre de services scolaire des Patriotes seront fermées lorsque le service du transport des élèves sera interrompu pour des raisons climatiques. Cette information vous sera transmise dès 6 h 30 du matin via les stations de télévision, de radio, les réseaux sociaux et sur le site du [Centre de services scolaire des Patriotes](#).

Lorsque les écoles sont fermées pour une urgence-intempéries, les élèves sont en congé pour toute la journée. Le service de garde est également fermé.

Médicaments

De façon générale, il ne relève pas de la responsabilité du personnel de l'école de voir à la prise de médicaments par des élèves.

Dans certains cas, il peut être possible d'assurer l'administration de médicaments prescrits par un médecin. Cependant, les parents doivent remplir au préalable le formulaire « Administration de médicaments ». Ce formulaire est disponible au secrétariat de l'école ou au service de garde. Le médicament doit toujours nous parvenir dans un contenant remis par le pharmacien avec identification du nom de l'enfant et de la posologie.

En cas de maladie infectieuse, pédiculose ou toute autre maladie à risque, veuillez prévenir le secrétariat de l'école.

Objets personnels et objets perdus

Il relève de votre responsabilité d'assumer les pertes, bris, vols et vandalismes d'objets personnels, apportés à l'école par votre enfant, y compris la bicyclette, patins à roues alignées, jeux, mini-hockey, etc. Les clés et bijoux trouvés aux abords de l'école sont toujours remis au secrétariat.

Les vêtements perdus sont déposés à l'entrée principale de l'école. Pour faciliter la distribution des vêtements perdus, nous vous invitons à identifier les vêtements de votre enfant.

Conformément à la directive ministérielle, l'utilisation des cellulaires, des écouteurs Bluetooth et autres appareils mobiles personnels (iPod, tablette électronique, montre intelligente (Fitbit, Apple Watch, etc.)), ordinateur ou appareil photo est interdite à l'école, sauf dans les cas suivants :

- lors de modalités d'intervention pédagogique prises par l'enseignant;
- si l'état de santé d'un élève le requiert*;
- si les besoins particuliers d'un élève handicapé ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage le requièrent*.

En cas de non-respect de cette règle, un membre du personnel pourra saisir l'appareil de l'élève et celui-ci sera rendu à la fin de la journée. En cas de récidive, la direction de l'école pourrait demander aux parents de l'élève de venir chercher l'appareil à l'école.

Assurances

Si vous souhaitez avoir une protection particulière en cas d'accident pour vos enfants, il vous appartient de faire vos démarches auprès d'un assureur, de votre courtier en assurance, d'institutions bancaires, ou autres. Avant de vous engager avec une compagnie, vérifier toujours si vos assurances personnelles ou collectives ne couvrent pas déjà cet aspect. Veuillez noter que le Centre de services scolaire des Patriotes ne détient pas d'assurance accident pour les enfants, uniquement une assurance de la responsabilité civile. Tout dommage à la suite d'un accident sera à votre charge (ex. : bris de lunette, dent cassée, manteau déchiré).

Bibliothèque

Tous les élèves de l'école ont accès à la bibliothèque et ils peuvent régulièrement emprunter des livres pour une durée de deux (2) semaines. Nous avons toujours besoin de parents bénévoles pour le fonctionnement de la bibliothèque. Vous pouvez donner votre nom auprès de l'enseignant(e) de votre enfant ou en communiquant avec le secrétariat de l'école.

Si l'élève ne remet pas le livre une semaine après la date prévue, des procédures seront prises afin de retrouver le livre:

- Un avis de retard est remis à l'élève.
- Si le livre n'est pas de retour après avoir reçu ce premier avis, l'école considère le livre perdu et il y aura une facture aux parents et un paiement est demandé dans les dix jours suivants.
- Si le livre remis est brisé, il y aura une facture aux parents et le paiement sera demandé dans les dix jours suivants*.
- Si aucun paiement n'a été fait après 10 jours, l'école émettra un 2e avis aux parents donnant un autre délai de 10 jours pour le paiement.
- Après ce délai, la créance sera soumise au Service des ressources financières au Centre de services scolaire qui appliquera la Politique relative à la perception des créances.

Si le livre est retrouvé après son paiement, ledit livre sera donné à l'élève puisque nous aurons déjà procédé à son remplacement.

* L'élève ne peut emprunter d'autres livres tant qu'il n'y a pas eu règlement de la facture.

Frais exigibles en cas de bris ou perte de biens prêtés à l'élève par l'école

Des frais seront exigibles en cas de bris, détérioration ou perte de biens prêtés à l'élève par l'école (ex. : manuels scolaires, matériel informatique, pupitre, chaise, ballon, etc.) selon la valeur de remplacement du bien.

Le non-paiement de frais pour des biens ou services pour lesquels des frais sont exigibles pourra amener l'interruption de service (uniquement pour les services non obligatoires) et la facture sera transmise au Service des ressources financières au Centre de services scolaire qui appliquera la Politique relative à la perception des créances.

Autobus scolaire

Votre collaboration est indispensable pour s'assurer que votre enfant respecte le point d'embarquement et celui de débarquement. C'est une question de sécurité pour éviter qu'un trop grand nombre d'élèves se retrouve au même endroit. Il est strictement interdit aux élèves de changer d'autobus en tout temps sans autorisation du [Centre de service scolaire](#).

Comportement de l'enfant à bord de l'autobus

Lorsqu'un rapport disciplinaire est produit par un chauffeur d'autobus au sujet d'une infraction aux règles de sécurité, voici la procédure suivie par l'école :

1^{er} avis : Rencontre de l'enfant par la direction pour échanger au sujet de l'infraction. L'enfant est avisé que ses parents seront informés du manquement par une copie du rapport.

2^e avis : Rencontre de l'enfant par la direction. Envoi du rapport aux parents les informant des deux avis et du retrait du droit au transport si un autre rapport disciplinaire était produit.

3^e avis : Rencontre de l'enfant par la direction. Envoi d'une lettre aux parents les avisant du retrait du droit au transport pour une période pouvant aller d'une à 5 journées.

La réception d'un 4^e rapport disciplinaire pourrait signifier le retrait définitif de son droit au transport scolaire.